

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

DEUXIÈME SESSION DE LA
55^e LÉGISLATURE, 2004-2005

L'HON. HERMÉNÉGILDE CHIASSON,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le jeudi 2 décembre 2004

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la première session de la cinquante-cinquième législature de la Province a été déclarée close le 2 décembre 2004, dans la matinée;

ET ATTENDU QUE j'ai cru approprié de convoquer la deuxième session de la cinquante-cinquième législature de la Province, je lance par les présentes une proclamation convoquant l'assemblée législative le 2 décembre 2004, à 15 heures.

Fait sous mon seing et le grand sceau de la Province à Fredericton, le 19 novembre 2004, cinquante-troisième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Le procureur général,
Bradley Green, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,
Herménégilde Chiasson*

La deuxième session de la 55^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé. Invité à faire son entrée, il prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et gens du Nouveau-Brunswick,

Bienvenue à l'ouverture de la deuxième session de la 55^e législature du Nouveau-Brunswick.

La couverture du *Discours du trône* de cette année représente les nombreux visages du Nouveau-Brunswick. Nous sommes une province d'une diversité croissante, où des cultures multiples — autochtones, française, anglaise et celles des Néo-Canadiens et Néo-Canadiennes — coexistent dans l'harmonie. Nous sommes unis par des valeurs communes et la volonté de bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes.

Hommage aux gens du Nouveau-Brunswick

Le présent discours du trône commence par saluer les réalisations extraordinaires de gens du Nouveau-Brunswick.

Depuis le dernier discours du trône, nous avons élevé 17 autres personnes de la province à l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

À titre de lieutenant-gouverneur, l'un de mes premiers actes officiels a été d'investir de l'ordre, en octobre 2003, Corinne Pichette, Claude Gauvin, Ludmila Knezkova-Hussey, Clifton Farrow, Mathieu Duguay, Wallace McCain et, à titre posthume, K.C. Irving.

J'ai eu le privilège, en septembre, de me joindre au premier ministre Lord pour l'investiture des membres suivants : Linna O'Hara, Paul Boucher, Roland Maurice, l'hon. Brenda Robertson, Frederick Moar, Matilda Murdoch, l'hon. Frank McKenna, C.P., Gérard Saint-Cyr et, à titre posthume, Fred Cogswell.

En 2004, quatre personnes du Nouveau-Brunswick ont été admises à l'Ordre du Canada : Leonard H. Lockhart, à titre d'officier, ainsi qu'Eldon Hay, Fred Ross et Carolyn McNulty, à titre de membres.

Félicitations, aussi, aux personnes du Nouveau-Brunswick qui ont fait partie des équipes du Canada aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques d'Athènes. Nous saluons tout particulièrement David Durepos, athlète paralympique de New Maryland, une fois de plus médaillé d'or en basket-ball en fauteuil roulant, et Jason Dickson, de Miramichi, lanceur de l'équipe canadienne de base-ball, qui s'est classée quatrième.

Nous saluons l'exploit de Rebecca Nicholson, de Lower Cape, nommée athlète féminine de l'année des Jeux olympiques spéciaux du Canada de 2004, et de l'équipe junior du club de curling de Quispamsis, championne nationale de 2004, formée de Ryan Sherrard, de Darren Roach, de Jared Bezanson, de Jason Roach et de Bob Sherrard, entraîneur.

Depuis la dernière séance de l'Assemblée législative, un certain nombre d'éminents Néo-Brunswickois sont disparus. Nous avons perdu Rodman Logan, de Grand Bay-Wesfield, et Gerald Merrithew, de Saint John, anciens députés provinciaux, et Gordon Ferguson, de Fredericton, pionnier de l'hôpital extra-mural.

En cette année du 400^e anniversaire de la première colonie française en Amérique du Nord, nous avons perdu trois personnalités bien-aimées de la scène culturelle acadienne : le père Anselme Chiasson, de Moncton, folkloriste; Adélarde Savoie, de Moncton, éducateur et animateur communautaire; Léone Boudreau-Nelson, de Riverview, communicatrice, auteure et enseignante.

En outre, nous rendons hommage au sacrifice de deux braves Néo-Brunswickois, le lieutenant Chris Saunders, de Quispamsis, et le sergent Robert Short, de New Maryland, qui, depuis le dernier discours du trône, sont morts tragiquement au service de notre pays.

Il est de mise que, en l'honneur de nos militaires, 2005 soit désignée Année de l'ancien combattant. Des cérémonies et des activités se tiendront tout au long de l'année pour marquer les réalisations et les sacrifices des anciens combattants et souligner le 60^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes

Votre gouvernement est déterminé à bâtir une province plus forte et plus prospère et à améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. Les priorités de votre gouvernement, depuis son arrivée au pouvoir, demeurent claires : de meilleurs services de santé, de meilleurs soins aux personnes âgées, une éducation de qualité, la création d'emplois, l'aide aux personnes les plus nécessiteuses, des collectivités fortes et dynamiques, l'assainissement de l'environnement, la réduction des impôts et l'équilibre budgétaire.

La session qui commence marque la poursuite de la mise en oeuvre de la plateforme de votre gouvernement intitulée *Nouveau-Brunswick : Visons plus haut. Allons plus loin.*, porteuse d'une plus grande prospérité pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement s'emploie depuis 1999 à établir la stabilité financière et à vivre selon ses moyens afin de bien asseoir le développement et la croissance socioéconomiques. Votre gouvernement se consacre à donner forme à une plus grande réussite économique assortie de plus grands progrès sociaux pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Des résultats importants sont enregistrés dans un certain nombre de domaines.

Le Nouveau-Brunswick affiche cette année la plus forte croissance de l'emploi du pays. Notre population active augmente aussi plus rapidement que la moyenne nationale, et les taux de rémunération moyens augmentent à un rythme près de deux fois supérieur à la moyenne nationale.

La croissance de notre population active signifie aussi que beaucoup moins de gens du Nouveau-Brunswick ont recours à l'assurance-emploi et que le nombre de bénéficiaires d'aide sociale a baissé de plus de 15 000 personnes depuis que votre gouvernement est au pouvoir.

Au pays, le Nouveau-Brunswick affiche le meilleur taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises et se place au troisième rang quant au taux d'impôt général sur le revenu des corporations. De plus, l'impôt sur le revenu des particuliers a aussi été réduit, celui-ci de 11 %, et plus de 40 000 autres personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas à payer d'impôt provincial sur le revenu.

Par suite des efforts que déploie votre gouvernement pour mieux gérer, notre cote de crédit provinciale est supérieure, et notre dette nette est réduite.

En outre, nous profitons d'investissements records dans les services de santé et l'éducation; le Nouveau-Brunswick compte plus de médecins et d'infirmières et infirmiers, et le taux d'encadrement a augmenté dans les salles de classe.

Nous faisons de véritables progrès.

Par son souci de maintenir une approche équilibrée, votre gouvernement présente le présent discours du trône afin de réaliser une plus grande prospérité pour tous et toutes, des enfants aux personnes âgées, des

familles qui travaillent aux chefs d'entreprise et des bénévoles de service communautaire aux personnes nécessiteuses. Bien que des progrès importants soient réalisés, votre gouvernement et la population du Nouveau-Brunswick ont de plus grandes aspirations et peuvent les réaliser.

Les initiatives exposées dans le présent discours du trône façonneront un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes.

Une économie plus forte pour la main-d'oeuvre et les entreprises

Votre gouvernement continuera de donner énergiquement suite au plan de prospérité du Nouveau-Brunswick, *Vers un meilleur avenir*. Ce plan aide notre province à assurer une prospérité durable et un meilleur avenir pour tous les gens du Nouveau-Brunswick dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement a comme objectif de faire du Nouveau-Brunswick un pôle d'attraction pour l'investissement au Canada et une porte du commerce en Amérique du Nord.

Les gens du Nouveau-Brunswick étant touchés par la conjoncture et les mutations industrielles mondiales, des événements qui se sont récemment déroulés au Nouveau-Brunswick nous rappellent que nous devons constamment nous adapter au changement à l'échelle planétaire.

Au cours de l'année dernière, le **Comité spécial de l'approvisionnement en bois** a tenu des audiences qui ont permis aux gens du Nouveau-Brunswick d'exprimer leurs opinions sur l'aménagement de nos forêts de la Couronne. Comme l'a recommandé le comité spécial, votre gouvernement fixera des **objectifs quantifiables d'approvisionnement en bois**.

Veiller à ce que le secteur forestier continue à se développer et à se diversifier représente un facteur clé de la Stratégie de développement total de votre gouvernement. Votre gouvernement présentera un plan solide pour **l'avenir de l'approvisionnement en bois au Nouveau-Brunswick**, fournira **un financement durable pour la sylviculture**, afin d'atteindre les objectifs des plans quinquennaux d'aménagement forestier, et prendra d'autres mesures nécessaires à la durabilité à long terme de nos forêts.

En application de la stratégie d'ensemble que votre gouvernement a adoptée à l'égard du développement total, les initiatives suivantes seront prises afin de promouvoir l'innovation, l'aménagement des ressources et le développement dans un certain nombre de secteurs.

- Des modifications de la *Loi sur le traitement du poisson* seront présentées afin d'aider les transformateurs à soutenir la concurrence.

- Votre gouvernement continuera d'agir en faveur de l'élaboration d'un **Programme national sur la santé des animaux aquatiques** pour faire face à l'expansion rapide de l'aquaculture au Canada.
- Votre gouvernement présentera des mesures pour donner suite aux recommandations de l'**étude du secteur de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick**.
- Une **stratégie pour le secteur des sciences de la vie et de la bioéconomie** sera aussi rendue publique; elle visera à accroître la présence du Nouveau-Brunswick dans ces nouveaux domaines.

Votre gouvernement augmentera le soutien qu'il accorde en matière d'innovation et de recherche-développement au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement maintiendra l'appui sans précédent qu'il procure aux petites entreprises, en procédant à d'autres réductions des **impôts sur le revenu des petites entreprises**.

Bâtir l'infrastructure stratégique est l'un des quatre piliers du plan de prospérité. Votre gouvernement annoncera de nouveaux investissements au chapitre de l'infrastructure dans l'ensemble de la province.

Plus précisément, une nouvelle initiative de **réfection de routes rurales** sera lancée, laquelle sera assortie de nouvelles ressources pour renforcer ces liens vitaux avec les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, votre gouvernement entretiendra son **appui au tourisme**, à la faveur de nouveaux investissements au chapitre de l'infrastructure et du marketing.

La réduction des formalités administratives est une pierre angulaire du plan de prospérité de votre gouvernement. En réponse aux recommandations faites par le Comité de réduction des formalités administratives, un **télé répertoire des services** amélioré et uniformisé sera lancé pour fournir des renseignements sur les programmes, les règlements, les droits et redevances ainsi que les services du gouvernement et donner accès à ces programmes et services.

En adoptant un plan d'action en réponse à la **Table ronde sur l'écart salarial**, votre gouvernement poursuivra l'objectif de supprimer l'écart salarial.

Votre gouvernement croit que les travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick doivent profiter d'un milieu de travail sécuritaire et sain. Des modifications seront apportées à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* afin d'améliorer le fonctionnement des **comités mixtes d'hygiène et de sécurité**, et de **nouveaux règlements sur les premiers soins** seront pris afin d'améliorer les services de premiers soins en milieu de travail.

Un système d'éducation plus fort pour les enfants et les jeunes

Une éducation de qualité est essentielle à la croissance et à la prospérité futures.

Votre gouvernement nourrit une vision d'un système d'éducation et de formation qui encourage une culture de l'excellence et du rendement élevé, caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu.

Au printemps de 2003, votre gouvernement a présenté le Plan d'apprentissage de qualité, plan de 10 ans pour la maternelle à la 12^e année, afin de contribuer à réaliser l'objectif fixé et la vision nourrie. Votre gouvernement publiera les **trois derniers jalons** du Plan d'apprentissage de qualité : développement de la petite enfance, éducation et formation postsecondaires, enseignement aux adultes et apprentissage continu.

Votre gouvernement continuera de **mettre l'accent sur la littératie en début de scolarité et l'alphabétisation des adultes** comme fondement de l'apprentissage. Des mesures importantes ont été prises pour améliorer le rendement scolaire dans ces domaines, et des progrès sont accomplis.

En outre, des mesures importantes visant à **mettre l'accent sur les mathématiques et les sciences** viendront compléter la concentration sur la littératie et l'alphabétisation, y compris de nouvelles **stratégies de perfectionnement professionnel** et la collaboration avec les parents par la **communication des résultats escomptés**.

Comme votre gouvernement s'y est engagé dans *Visons plus haut. Allons plus loin.*, les **services aux étudiants et étudiantes du postsecondaire** seront améliorés grâce à la fusion du Programme provincial d'aide financière aux étudiants avec le programme fédéral. Ainsi, en mai 2005, la plupart des étudiants et étudiantes n'auront qu'un prêt à gérer au lieu de deux.

En outre, votre gouvernement rehaussera davantage, grâce à de **nouvelles initiatives d'aide financière**, le soutien aux étudiants et étudiantes, afin de maintenir l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire et l'accès à cet enseignement, et il continuera d'appuyer nos universités avec un **financement accru au chapitre du fonctionnement et de l'infrastructure**.

Votre gouvernement **restructurera le réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick** en vue de mieux servir les élèves et les employeurs. Par exemple, la prestation des programmes sera remodelée pour passer de la formule traditionnelle axée sur le programme complet à une formule axée sur les cours individuels, afin qu'elle soit adaptée aux

besoins changeants des élèves, du cadre d'acquisition continue du savoir ainsi que des employeurs.

Votre gouvernement travaillera aussi avec les établissements postsecondaires et les municipalités afin de créer un **milieu accueillant pour les étudiantes et étudiants internationaux ainsi que pour les nouveaux immigrants et immigrantes**, en vue de rehausser la sensibilisation interculturelle et de diversifier nos collectivités.

Des soins de santé plus forts pour les personnes âgées et les familles

La vision de votre gouvernement est celle d'un système provincial unique, intégré et viable de services de santé fondé sur les besoins de la collectivité et axé sur les patients. Ce système vise à fournir les services de santé nécessaires, de la façon appropriée et au moment opportun, par le bon dispensateur, et ce, à un coût abordable pour les contribuables.

Plus tôt cette année, votre gouvernement a mis en place *Un avenir en santé*, plan de santé provincial quadriennal qui assurera la stabilité et la viabilité du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick à très long terme. Le plan prévoit des changements concrets et durables de notre système de soins de santé, qui en assureront la continuité et l'amélioration non seulement dans le présent, mais aussi dans l'avenir.

Un service d'ambulance de qualité supérieure est essentiel à la prestation des soins de santé dans notre province. Votre gouvernement a pris des mesures importantes pour **moderniser les services d'ambulance** et il présentera d'autres mesures pour rehausser ces services afin de maintenir un niveau élevé de soins directs.

Les autres initiatives découlant du plan de la santé incluent les suivantes :

- **l'élargissement de la couverture vaccinale des enfants** pour inclure la méningite, la varicelle, la coqueluche et la pneumonie, et, dès cette année, la vaccination antigrippale des enfants de 6 ans et moins;
- **la création de cliniques de méthadone** à Moncton, à Saint John, à Fredericton et à Miramichi;
- **l'élargissement des services de dialyse** et la création de quatre nouvelles **unités satellites de dialyse** afin de servir les régions rurales;
- la création du **Réseau du Nouveau-Brunswick de lutte contre le cancer**, qui fournira des services coordonnés et efficaces aux personnes cancéreuses;
- l'amélioration des soins cardiaques par le **renforcement du Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick**.

Le système de soins de santé doit non seulement s'occuper de nous lorsque nous sommes malades, mais aussi nous encourager à mener une vie saine afin de prévenir les maladies. La promotion du mieux-être est au coeur du plan provincial de la santé. Les investissements que nous faisons dans la promotion du mieux-être sont des investissements dans la santé et la qualité de vie de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

En conséquence, votre gouvernement mettra en branle une autre étape de sa Stratégie de mieux-être en faisant de nouveaux investissements, d'une part, dans la prévention et, d'autre part, dans la promotion d'une vie saine. Une initiative en faveur du mieux-être des enfants sera la mise en oeuvre d'une **politique provinciale de nutrition** dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick.

Des collectivités et des services plus forts pour la population

Les collectivités sont au coeur de notre province et de notre société démocratique.

Le gouvernement fournit de nombreux services importants que les gens veulent et dont ils ont besoin. Certains sont des services auxquels les gens du Nouveau-Brunswick ont couramment recours, et d'autres sont des services d'aide aux personnes les plus nécessiteuses.

Votre gouvernement adoptera au cours de la session un certain nombre de mesures afin de bâtir des collectivités plus fortes au Nouveau-Brunswick et d'améliorer les services pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a fait d'importants **investissements pour améliorer la qualité et l'abordabilité des services de garderie** au Nouveau-Brunswick. Par le truchement du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, le personnel des garderies reçoit depuis 2001 d'importantes augmentations de salaire et de primes, et une initiative mixte de formation a pour effet d'augmenter le nombre de travailleurs et travailleuses de garderie ayant une formation en puériculture dans la province. Le seuil de revenu familial et le taux de subvention sont aussi augmentés au titre du Programme d'aide pour les services de garderie.

Au cours de la session, votre gouvernement annoncera de nouveaux investissements pour faire fond sur les mesures prises et pour bonifier la rémunération et les avantages sociaux du **personnel des garderies** au Nouveau-Brunswick.

Des modifications de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, adoptée à la Chambre pendant la dernière session, seront déposées. Ces

modifications préciseront les attributions du **défenseur des enfants et de la jeunesse** pour qu'elles satisfassent au mieux les besoins des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick.

Un **bureau du curateur public** sera créé afin de protéger les gens du Nouveau-Brunswick incapables à prendre des décisions importantes relativement à leur santé et à leurs finances.

Votre gouvernement a comme engagement **d'améliorer les services aux personnes handicapées** afin qu'elles soient davantage en mesure de s'intégrer pleinement à la vie dans leurs collectivités. Comme suite à une recommandation du Groupe de travail sur le cadre d'orientation pour les personnes handicapées, deux projets pilotes seront lancés, l'un à Fredericton et l'autre à Edmundston, afin de mettre à l'essai des nouvelles démarches pour la prestation de services de soutien aux personnes handicapées.

Votre gouvernement est d'avis que les programmes sociaux doivent être le gage de vies dignes et valorisantes pour les personnes ayant besoin d'aide mais qu'ils doivent aussi prévoir le soutien et les ressources nécessaires pour permettre à ces personnes de devenir autonomes et de se prendre en main.

Votre gouvernement a comme engagement **d'augmenter les taux d'aide sociale et d'améliorer d'autres prestations d'aide sociale**, y compris le **supplément pour le chauffage**, pendant la session, afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick qui ont le plus besoin d'aide.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour faire tomber les obstacles à l'emploi et aider les bénéficiaires d'aide sociale à devenir autonomes, votre gouvernement **prolongera les prestations de la carte d'assistance médicale** jusqu'à un an pour les personnes qui font la transition entre l'aide sociale et le travail, offrira une **prestation unique** pour aider à prendre en charge les frais particuliers liés à la transition au travail, donnera aux bénéficiaires l'accès à une gamme de **soutiens en matière de formation et d'emploi** et assurera du **counselling en cours d'emploi** pour aider les personnes qui font la transition à demeurer sur le marché du travail.

Fort du succès du programme d'adoption Une famille... le rêve d'un enfant, grâce auquel 363 enfants ont jusqu'à maintenant été placés dans de nouvelles familles, votre gouvernement présentera des **modifications de la Loi sur les services à la famille et de la Loi sur l'adoption internationale**, qui moderniseront les modalités des adoptions internationales, privées et ministérielles.

Votre gouvernement se réjouit du succès qu'a connu le plan d'action *Un monde meilleur pour les femmes* et étudiera d'autres façons d'améliorer la qualité de vie des femmes et des enfants victimes de violence. Dans la foulée des Protocoles relatifs à la violence faite aux femmes, publiés plus tôt cette année, les **protocoles applicables aux enfants et aux adultes victimes de mauvais traitements** seront aussi lancés.

En outre, des modifications de la *Loi sur les services aux victimes* seront déposées afin d'améliorer davantage la sécurité et la qualité de vie des victimes d'actes criminels.

Le **service 911** fait partie du plan de votre gouvernement pour bâtir un Nouveau-Brunswick plus sûr. Il est important que les gens du Nouveau-Brunswick puissent accéder rapidement aux services d'urgence comme les services d'incendie, de police et d'ambulance. Des améliorations seront apportées au fonctionnement et à l'infrastructure du service 911 de la province.

Les bénévoles contribuent énormément à l'amélioration de la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. De fait, les bénévoles constituent presque 90 % des services d'incendie de la province. La formation professionnelle est une pierre angulaire importante du plan de prospérité de votre gouvernement. Ce dernier a comme engagement de continuer à collaborer avec les **pompiers volontaires** et les services d'incendie afin de s'occuper des questions liées au recrutement, à la formation et à la protection de la responsabilité.

Les **corps de police municipaux et régionaux** sont des partenaires clés dans les efforts que votre gouvernement déploie pour rendre la province sûre et sécuritaire. Au cours de la présente session parlementaire, des modifications seront apportées à la *Loi sur la Police* afin de donner suite aux préoccupations qu'ont depuis de nombreuses années les corps de police relativement à la procédure en matière de plaintes et de discipline.

Afin de favoriser l'efficacité de l'exécution de la loi, votre gouvernement déposera des **modifications de la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales**, qui habiliteront les agents d'exécution à signifier des billets de contravention pour des infractions mineures, afin de mieux protéger nos ressources halieutiques, fauniques et forestières.

Le Nouveau-Brunswick est devenu un vrai chef de file dans la prestation de services en ligne. Il s'agit d'un élément clé de la stratégie eNB.ca, au titre du plan de votre gouvernement pour choisir l'innovation.

Votre gouvernement lancera une **initiative pilote de téléjustice**, selon laquelle certaines instances judiciaires pourront se dérouler par Internet,

et une **initiative de lois en ligne**, en vue de mettre au point un système de publication entièrement informatisé des lois du Nouveau-Brunswick. Le système d'enregistrement foncier sera modernisé au moyen de la **présentation électronique de documents**; grâce à la technologie, il sera plus facile de traiter avec le gouvernement.

Le succès du **Service des ordonnances de soutien familial** sera renforcé par le dépôt de nouvelles mesures législatives et l'adoption de nouvelles technologies afin de rendre cet important service plus efficient et efficace.

En exécution de l'engagement du gouvernement à **réduire les tarifs d'assurance automobile** et à rendre l'assurance plus équitable et accessible pour les automobilistes du Nouveau-Brunswick, la police **sans superflu** et le **rabais de la première chance** seront offerts à compter du 1^{er} janvier.

Le premier **défenseur du consommateur en matière d'assurances** au Nouveau-Brunswick sera nommé, et le programme de **permis gradués** sera renforcé pour aider les conducteurs et conductrices novices à adopter la sécurité au volant pour le restant de leur vie.

Votre gouvernement croit que la croissance économique et l'exploitation des ressources doivent se faire de manière à assurer un environnement durable et que les décisions prises doivent refléter le rôle que se partagent le gouvernement, les entreprises et les particuliers en tant que gardiens de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

En conséquence, votre gouvernement ira de l'avant avec une **initiative coordonnée d'écologisation de l'appareil gouvernemental** pour assurer l'utilisation efficace de l'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la responsabilisation écologique dans les achats et les opérations des ministères et organismes provinciaux.

Un **programme de gérance des matériaux multiples** sera aussi élaboré et obligera diverses industries à assumer la responsabilité de la durée de vie de leurs produits. Ce programme confèrera aux fabricants la responsabilité de la gestion des déchets, ce qui réduira les mises en décharge et offrira d'autres incitations au recyclage.

Votre gouvernement amorcera une initiative visant à encourager l'assainissement d'un certain nombre d'anciens biens industriels et d'autres lieux contaminés, communément appelés « friches industrielles », afin de permettre le lotissement futur de **biens revitalisés et aménagés de façon écologique**. L'initiative favorisera l'achat et le réaménagement de biens existants tout en minimisant l'étalement urbain.

En application de sa politique énergétique, votre gouvernement s'est engagé à améliorer notre environnement en ouvrant la voie à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique. Des règlements sont en train d'être élaborés pour exiger qu'un certain pourcentage de notre approvisionnement en électricité provienne de sources d'énergie renouvelable, et un **programme d'efficacité énergétique** est en train d'être créé pour aider les propriétaires, les entreprises et les établissements à réduire la consommation d'énergie. Les mesures réduiront les émissions de gaz à effet de serre et stimuleront la construction d'**installations de production d'énergie renouvelable** ainsi que la mise au point de produits et services éconergétiques.

Votre gouvernement est conscient que les municipalités constituent d'importants partenaires dans la prestation de services à la population. En conséquence, un financement accru et une nouvelle **formule de subvention sans condition aux municipalités** seront présentés sous forme de modifications proposées de la *Loi sur l'aide aux municipalités*. Toutes les municipalités disposeront d'un financement prévisible et stable aux fins de planification.

Afin d'aider de nombreuses collectivités non constituées en municipalités à acquérir une plus grande maîtrise de leurs affaires locales, et comme première étape de la mise en oeuvre de la *Réponse du gouvernement au Rapport définitif du Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale*, votre gouvernement procédera à une série de modifications législatives et réglementaires afin de permettre l'établissement et l'habilitation de communautés rurales comme mode de gouvernance locale.

Votre gouvernement honorera un autre engagement, soit celui de présenter des modifications de la *Loi sur l'évaluation* afin de mettre en oeuvre une **initiative provinciale d'allègement de l'impôt foncier pour le secteur du logement sans but lucratif**, qui visera les logements locatifs admissibles pour les personnes à faible revenu.

Votre gouvernement présentera un programme incitatif d'impôt foncier applicable aux travaux de restauration approuvés sur certains biens patrimoniaux. Le programme contribuera à encourager les investissements dans **la restauration et la préservation de biens patrimoniaux** au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement déposera une loi portant création de la **Commission de la capitale provinciale**, en vue de mettre en valeur les richesses historiques et culturelles de notre province. En outre, le gouvernement amorcera des travaux en matière de **toponymie** afin d'aborder la désignation des lieux et des entités géographiques.

Au cours de la session, votre gouvernement et les parlementaires étudieront le rapport de la **Commission sur la démocratie législative**.

Comme suite aux recommandations de la Commission des droits de la personne, votre gouvernement proposera des modifications de la *Loi sur les droits de la personne*.

Une plus forte optimisation des ressources pour les contribuables

Votre gouvernement maintiendra sa gestion rigoureuse et prudente des finances et sa discipline financière. Il a comme engagement de faire preuve de responsabilité financière et de vivre selon ses moyens.

En gérant les deniers publics de façon responsable, votre gouvernement peut affecter les ressources gouvernementales aux priorités qui comptent le plus aux yeux de la population, tout en optimisant les contributions fiscales.

En ce sens, le gouvernement continuera de supprimer le gaspillage et le double emploi ainsi que de rationaliser les services et programmes gouvernementaux afin de les rendre plus efficaces et efficients et de les adapter aux besoins actuels des gens du Nouveau-Brunswick

Dans le cadre de son engagement à l'égard de la responsabilité financière, votre gouvernement a respecté la *Loi sur le budget équilibré* au cours de la période de 2000-2001 à 2003-2004. Votre gouvernement se consacre maintenant à respecter les objectifs de cette loi pour le cycle budgétaire quadriennal en cours.

En outre, votre gouvernement a comme engagement de dépasser ce qu'exige actuellement la loi sur l'équilibre budgétaire afin d'obtenir des résultats équilibrés. Au cours de la session, votre gouvernement déposera une *Loi sur la responsabilité financière* qui comprendra des outils de mesure du rendement financier plus rigoureux et plus complets.

Votre gouvernement fera aussi en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick continuent de bénéficier de **l'impôt sur le revenu des particuliers le moins élevé** de l'est du Canada et il assurera d'autres allègements, à ce chapitre, aux particuliers de même qu'aux familles qui travaillent.

Pendant la session, les parlementaires seront aussi appelés à examiner et à approuver un autre budget équilibré présenté par le ministre des Finances, un état des recettes et dépenses prévues ainsi que les crédits au compte de capital pour 2005-2006.

Conclusion

Notre province est multiethnique et multiculturelle. Dans notre province, deux langues officielles sont parlées à l'unisson. Nous voulons léguer à nos enfants et à nos petits-enfants un Nouveau-Brunswick plus prospère, en meilleure santé, plus instruit et plus compatissant.

Le discours du trône de cette année présente un programme d'action ciblé en vue de rendre le Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes.

À mesure que la session parlementaire se poursuivra, les ministres fourniront de plus amples détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône. Des mesures législatives additionnelles seront déposées relativement à d'autres questions.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques d'intérêt public et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Que la divine Providence vous guide dans vos délibérations.

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée reprend le fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. M. Lord, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Le consentement unanime est accordé pour que M. C. LeBlanc (Dieppe-Memramcook) s'adresse à l'Assemblée d'une place autre que la sienne.

Sur la motion de M. C. LeBlanc, appuyé par M. Malley, il est résolu que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ.

M. C. LeBlanc, député de la circonscription électorale de Dieppe-Memramcook, appuyé par M. Malley, député de la circonscription électorale de Miramichi—Baie-du-Vin, propose une adresse en réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 2 décembre 2004

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. S. Graham, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Kent.

La séance est levée à 16 h 30.